



Autorité parentale pour la mère uniquement

Par **bellastella**, le 11/12/2009 à 22:39

Bonjour,
ma fille de 6 ans ne voit plus son père depuis 3 ans , il l'a reconnu mais depuis 3 ans plus aucuen nouvelle, elle ne le voyait pas beaucoup même quand il prenait de ses nouvelles.

Je voudrait savoir que faire pour que l'autorité parentale me revienne, j'ai peur si il m'arrive quelque chose qu'elle soit obligée d'allez vivre chez lui alors que j'ai refait ma vie qu'elle a une petite soeur et que son beau père et devenu son "papa d'adoption" et qu'il l'aime et s'en occupe comme sa fille biologique. Et surtout depuis 3 ans elle ne se souviens plus de lui et quand elle y allez elle pleurait et ne voulait pas y retourner.

Merci de vos réponses

Par **Marion2**, le 11/12/2009 à 23:06

Bonsoir,

Envoyez un courrier recommandé AR au Juge aux Affaires Familiales auprès du Tribunal de Grande Instance en expliquant la situation et en demandant le retrait de l'autorité parentale du père de votre fille.